

## Etats financiers annuels de SICAV

### TUNISO- EMIRATIE SICAV

TUNISO-EMIRATIE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mai 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, la Générale d'Audit et Conseil -G.A.C- représentée par M. Chiheb GHANMI.

#### BILAN (Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>ACTIF</i>	Note	31/12/2020	31/12/2019
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<b>79 106 367</b>	<b>45 431 054</b>
Obligations et valeurs assimilées		72 469 679	42 364 794
Tires des Organismes de Placement Collectif		6 636 688	3 066 261
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>56 166 661</b>	<b>27 806 770</b>
Placements monétaires	5	38 160 060	27 198 221
Disponibilités		18 006 601	608 548
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<b>45 526</b>	<b>9 861</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>135 318 554</b>	<b>73 247 685</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	134 905	76 996
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	87 124	54 923
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>222 029</b>	<b>131 919</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	126 425 374	68 620 861
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 114	412
Sommes distribuables de l'exercice		8 670 037	4 494 493
<b>ACTIF NET</b>		<b>135 096 525</b>	<b>73 115 766</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>135 318 554</b>	<b>73 247 685</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<b>3 182 985</b>	<b>2 637 953</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 030 978	2 492 553
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		152 006	145 400
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<b>3 821 154</b>	<b>2 333 812</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>7 004 138</b>	<b>4 971 765</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	<b>(404 745)</b>	<b>(292 803)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>6 599 394</b>	<b>4 678 962</b>
<b>Autres charges</b>	13	<b>(211 436)</b>	<b>(174 974)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>6 387 958</b>	<b>4 503 987</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		2 282 079	(9 494)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>8 670 037</b>	<b>4 494 493</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(2 282 079)	9 494
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		103 739	87 259
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		203 628	(11 481)
Frais de négociation de titres		0	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>6 695 325</b>	<b>4 579 766</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>6 695 325</b>	<b>4 579 766</b>
Résultat d'exploitation	6 387 958	4 503 987
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	103 739	87 259
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	203 628	(11 481)
Frais de négociation de titres	0	0
<b>DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES</b>	<b>(2 174 537)</b>	<b>(1 586 068)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>57 459 971</b>	<b>557 540</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	182 948 650	86 307 212
- Régularisation des sommes non distribuables	107 697	52 692
- Régularisation des sommes distribuables	9 020 411	2 779 885
<b>Rachats</b>		
- Capital	(125 463 186)	(83 702 736)
- Régularisation des sommes non distribuables	(96 015)	(46 363)
- Régularisation des sommes distribuables	(9 057 586)	(4 833 150)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>61 980 759</b>	<b>3 551 239</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	73 115 766	69 564 527
En fin de l'exercice	135 096 525	73 115 766
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	685 420	659 374
En fin de l'exercice	1 259 614	685 420
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>107,252</b>	<b>106,673</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>6,69%</b>	<b>6,33%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont désormais soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021, qui a supprimé les dispositions de l'article 12 du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, l'application d'une retenue à la source libératoire au taux de 20% à tous les revenus de capitaux mobiliers a été généralisé.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2020, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

### **3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société TUNISO EMIRATIE SICAV détient quatre lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

### **3.3 Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4 Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6 Traitement des opérations de pension livrée**

#### **- Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

#### **- Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

**NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à : **79.106.367 DT** et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net	Intérêts courus/+ou- V potentiel
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>			<b>70 254 150</b>	<b>72 469 679</b>	<b>53,64%</b>	<b>2 215 529</b>
<b>Obligations</b>			<b>52 579 050</b>	<b>53 991 498</b>	<b>39,97%</b>	<b>1 412 448</b>
AB-2010_15A_31/08		5 000	166 500	169 797	0,13%	3 297
AB-2010_15A_31/08		2 000	66 600	67 919	0,05%	1 319
AB-S-2009_15A_30/09_A		15 000	399 450	403 888	0,30%	4 438
AB-S-2009_15A_30/09_B		15 000	399 450	405 350	0,30%	5 900
AB-S-2016-1_5A_21/11_A		20 000	400 000	402 660	0,30%	2 660
AB-S-2016-1_7A_21/11_B		5 000	300 000	302 022	0,22%	2 022
AB-S-2017-1_7A_30/04_C		5 000	500 000	520 758	0,39%	20 758
AB-S-2017-1_7A_30_04_C		5 000	500 000	520 758	0,39%	20 758
AB-S-2020-3_5A_12_02_B		20 000	2 000 000	2 007 259	1,49%	7 259
AB-S-2020-3_7A_12_02_C		50 000	5 000 000	5 018 542	3,71%	18 542
ABC TUNISIE2020-1_7A_22/06_B		10 000	1 000 000	1 048 647	0,78%	48 647
ABC TUNISIE2020-1_7A_22_06_B		20 000	2 000 000	2 097 293	1,55%	97 293
AIL 2015-1_7A_06/08_B		4 300	172 000	176 380	0,13%	4 380
ATB2009-B2_20A_20/05		10 000	599 800	617 329	0,46%	17 529
ATL2014-3_7A_09/02_C		5 000	200 000	211 150	0,16%	11 150
ATL2015-1_7A_13/07_C		5 000	200 000	205 919	0,15%	5 919
ATL2015-2_7A_25/02_C		10 000	600 000	631 610	0,47%	31 610
ATL2016-1_7A_27/06_C		4 000	240 000	247 664	0,18%	7 664
ATL2017-1_7A_15/03_C		5 000	400 000	419 968	0,31%	19 968
ATL2017-2_5A_02/03_B		10 000	600 000	636 411	0,47%	36 411
ATL2017-2_7A_02/03_C		5 000	500 000	526 573	0,39%	26 573
ATL-S-2017_7A_16/10		3 000	240 000	243 200	0,18%	3 200
ATL2020-1_5A_16/10_A		55 000	5 500 000	5 595 607	4,14%	95 607
ATTIJARI BANK2015_7A_30/10_B		5 000	200 000	202 071	0,15%	2 071
ATTIJARI BANK2017_5A_31/05_A		5 000	200 000	206 974	0,15%	6 974
ATTIJARI LEASING2016-2_5A_03/03_A		2 000	80 000	84 078	0,06%	4 078
ATTIJARI LEASING2016-2_7A_03/03_C		3 000	240 000	252 553	0,19%	12 553
BH2009 15A 31/12 A		10 000	307 000	307 052	0,23%	52
BH2016_5A_06/05_A		3 000	60 000	62 336	0,05%	2 336
BH-S-2018-1_5A_20/04		5 000	300 000	314 560	0,23%	14 560
BNA-S-2018-1_5A_10/08_F		2 500	150 000	153 906	0,11%	3 906
BNA-S-2018-1_5A_10/08_V		2 500	150 000	154 022	0,11%	4 022
BTE2010_20A_17/09_B		20 000	1 000 000	1 013 591	0,75%	13 591
BTE2019_7A_10/01_B		5 000	500 000	544 869	0,40%	44 869
BTK2009-C_15A_26/02		10 000	333 000	350 237	0,26%	17 237
BTK2009-D_20A_26/02		5 000	250 000	259 910	0,19%	9 910
BTK 2014-1_7A_15/12_B		15 000	300 000	300 833	0,22%	833

CIL2016-1_5A_16/05_F		5 000	100 000	103 781	0,08%	3 781
CIL2016-2_5A_15/02_F		2 000	80 000	84 210	0,06%	4 210
CIL2016-2_5A_15/02_F		2 000	80 000	84 210	0,06%	4 210
CIL2016-2_5A_15/02_F		2 000	80 000	84 210	0,06%	4 210
CIL2017-2_5A_15/03		3 000	180 000	189 158	0,14%	9 158
CIL2020-1		15 000	1 350 000	1 358 388	1,01%	8 388
HL2015-1_7A_25/11_B		10 000	400 000	402 569	0,30%	2 569
HL2015-2_7A_28/03_B		10 000	600 000	628 802	0,47%	28 802
HL2016-1_5A_28/06		7 000	140 000	144 390	0,11%	4 390
HL2017-2_7A_10/07_B		3 000	240 000	247 226	0,18%	7 226
HL2017-2_7A_10_07_B		2 000	160 000	164 818	0,12%	4 818
HL2017-3_5A_26_01_A		5 000	300 000	317 889	0,24%	17 889
HL2017-3_7A_26_01_B		10 000	1 000 000	1 061 492	0,79%	61 492
HL2018-2_5A_25_02_A		2 000	160 000	171 245	0,13%	11 245
HL2018-2_7A_25_02_B		3 000	300 000	323 452	0,24%	23 452
HL2020-2_5A_13_11_B		50 000	5 000 000	5 056 921	3,74%	56 921
HL2020-2_5A_13_11_B		20 000	2 000 000	2 022 768	1,50%	22 768
HL2020-3_5A_29_01_B		30 000	3 000 000	3 011 513	2,23%	11 513
MEUBX2015_7A_30/06_A	AMEN BANK	3 000	180 000	185 729	0,14%	5 729
STB2008-2_16A_18/02		15 000	468 750	489 928	0,36%	21 178
STB2010-1_15A_23/03_B		3 000	99 900	103 196	0,08%	3 296
STB2010-1_15A_23/03_B		2 000	66 600	68 797	0,05%	2 197
STB-S-2019-1_5A_29/11_E		10 000	1 000 000	1 101 091	0,82%	101 091
TL2014-2_7A_15/12_B		10 000	200 000	200 581	0,15%	581
TL2016-1_7A_05/04_B		10 000	600 000	627 620	0,46%	27 620
TL-S-2016_7A_01/03_B		3 000	240 000	252 636	0,19%	12 636
TL2017-1_7A_07/06_B		5 000	400 000	414 224	0,31%	14 224
TL2017-2_7A_08/02_B		15 000	1 500 000	1 588 184	1,18%	88 184
TL2018-1_7A_07/05_B		10 000	1 000 000	1 042 955	0,77%	42 955
TLF2020-1_5A_28/05_B		10 000	1 000 000	1 055 426	0,78%	55 426
TLF2020-1_5A_28/05_B		10 000	1 000 000	1 055 426	0,78%	55 426
TLF2020-S_5A_29/01		15 000	1 500 000	1 514 490	1,12%	14 490
UIB2009-1C_20A_17/07		30 000	1 350 000	1 379 080	1,02%	29 080
UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	275 000	279 860	0,21%	4 860
UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	275 000	279 860	0,21%	4 860
UIB-S-2016_5A_06/01_A		5 000	200 000	211 678	0,16%	11 678
<b>Bons du trésor assimilables</b>			<b>17 675 100</b>	<b>18 478 181</b>	<b>13,68%</b>	<b>803 081</b>
BTA 5,60% AOUT 2022		7 000	6 729 100	7 081 558	5,24%	352 458
BTA 5,75% JANVIER 2021		300	292 050	313 340	0,23%	21 290
BTA 6% AVRIL 2024		2 000	1 933 600	2 045 842	1,51%	112 242
BTA 6,30% MARS 2026		500	458 500	496 482	0,37%	37 982
BTA 6,30% OCTOBRE 2026		1 300	1 257 850	1 291 211	0,96%	33 361
BTA 6,7% AVRIL 2028		2 800	2 665 050	2 822 710	2,09%	157 660
BTA 7,2% MAI 2027		2 000	1 807 250	1 874 795	1,39%	67 545
BTA 7,3% DEC 2027		1 500	1 356 500	1 363 335	1,01%	6 835
BTA 7,4% FEV 2030		300	263 700	276 704	0,20%	13 004
BTA 8% NOVEMBRE 2030		1 000	911 500	912 205	0,68%	705



<b>Titres OPCVM</b>			<b>6 528 350</b>	<b>6 636 688</b>	<b>4,91%</b>	<b>108 338</b>
<b>Actions des SICAV</b>			<b>4 832 718</b>	<b>4 906 806</b>	<b>3,63%</b>	<b>74 089</b>
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	18 355	1 874 444	1 925 770	1,43%	51 326	
SANADETT SICAV	1 219	132 128	133 342	0,10%	1 214	
FIDELITY SICAV PLUS	24 419	2 826 146	2 847 695	2,11%	21 549	
<b>Parts des FCP</b>			<b>1 695 633</b>	<b>1 729 882</b>	<b>1,28%</b>	<b>34 249</b>
FCP BNA CAPITALISATION	4 175	691 393	695 071	0,51%	3 678	
FCP HELION SEPTIM	9 255	1 004 240	1 034 811	0,77%	30 571	
<b>TOTAL</b>		<b>76 782 500</b>	<b>79 106 367</b>	<b>58,56%</b>	<b>2 323 866</b>	
<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>					<b>58,46%</b>	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2020 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2019</b>	<b>43 739 821</b>	<b>1 313 130</b>	<b>378 103</b>	<b>45 431 054</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Obligations de sociétés	31 000 000			31 000 000	
Bon du trésor assimilable	4 338 950			4 338 950	
Titres OPCVM	4 521 779			4 521 779	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Annuités obligations de sociétés	-5 825 290			-5 825 290	
Cession Titres OPCVM	-992 760			-992 760	203 628
<b>* Variations des plus ou moins-values latentes</b>					
Titres OPCVM			41 408	41 408	
Bon du trésor assimilable			62 331	62 331	
<b>* Variations des intérêts courus</b>					
		528 894		528 894	
<b>Soldes au 31 décembre 2020</b>	<b>76 782 500</b>	<b>1 842 025</b>	<b>481 842</b>	<b>79 106 367</b>	<b>203 628</b>

**NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :****5.1. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à : **38.160.060 DT** et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net	Intérêts courus
<b>Certificats de dépôt</b>		<b>19 461 278</b>	<b>20 433 904</b>	<b>15,13%</b>	<b>972 626</b>
CD_BTK_1000_12.39%_26/03/2021_360J		911 807	979 422	0,72%	67 615
CD_BTK_1000_12.39%_18/03/2021_360J		911 807	981 381	0,73%	69 574
CD_BTK_2000_12.39%_02/04/2021_360J		1 823 614	1 955 414	1,45%	131 799
CD_AIL_3000_10.70%_18/05/2021_350J		2 773 858	2 911 482	2,16%	137 623
CD_AIL_1000_10.50%_03/02/2021_240J		947 664	992 804	0,73%	45 140
CD_ML_1000_10.65%_28/05/2021_365J		922 035	968 600	0,72%	46 565
CD_ML_2500_10.65%_03/06/2021_365J		2 305 088	2 418 297	1,79%	113 209
CD_ML_2500_10.65%_18/05/2021_340J		2 317 218	2 426 350	1,80%	109 132
CD_ML_2000_10.65%_10/06/2021_360J		1 846 001	1 931 556	1,43%	85 555
CD_ML_2000_10.65%_17/06/2021_360J		1 846 001	1 928 562	1,43%	82 561
CD_ML_2000_10.65%_19/05/2021_330J		1 857 693	1 940 490	1,44%	82 797
CD_BTE_1000_6.80%_04/01/2021_10J		998 492	999 548	0,74%	1 056
<b>Créances sur opérations de pensions livrées*</b>		<b>15 200 508</b>	<b>15 307 100</b>	<b>11,33%</b>	<b>106 592</b>
PL_BH_7.3_20/05/2021_225J (1)		1 300 001	1 322 672	0,98%	22 671
PL_BH_7.3_15/02/2021_82J (2)		2 000 000	2 015 006	1,49%	15 006
PL_BH_7.3_01/03/2021_94J (3)		1 000 559	1 007 660	0,75%	7 101
PL_BH_7.3_27/05/2021_175J (4)		2 899 526	2 916 577	2,16%	17 051
PL_BH_7.3_30/06/2021_208J (5)		2 999 442	3 016 472	2,23%	17 030
PL_BT_7.13_20/04/2021_137J (6)		5 000 980	5 028 713	3,72%	27 733
<b>Billets de trésorerie</b>		<b>2 326 947</b>	<b>2 419 056</b>	<b>1,79%</b>	<b>92 109</b>
BIT_ENDA_2500_11%_26/05/2021_310J		2 326 947	2 419 056	1,79%	92 109
<b>Total</b>		<b>36 988 734</b>	<b>38 160 060</b>	<b>28,25%</b>	<b>1 171 326</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>				<b>28,20%</b>	

(1) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 7,00% JUILLET 2028) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 469 titres pour un montant de 1 300 001 dinars au profit de la BH opérée en date du 07/10/2020 pour une durée de 225 jours avec un taux de 7,3%.

(2) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6,00% AVRIL 2024) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 2 057 titres pour un montant de 2 000 000 dinars au profit de la BH opérée en date du 25/11/2020 pour une durée de 82 jours avec un taux de 7,3%.

(3) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6,00% AVRIL 2024) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 029 titres pour un montant de 1 000 559 dinars au profit de la BH opérée en date du 27/11/2020 pour une durée de 94 jours avec un taux de 7,3%.

(4) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6,00% BTA Juin 2021) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 2 830 titres pour un montant de 2 899 526 dinars au profit de la BH opérée en date du 03/12/2020 pour une durée de 175 jours avec un taux de 7,3%.

(5) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 5,60% AOUT 2022) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 3 032 titres pour un montant de 2 999 442 dinars au profit de la BH opérée en date du 04/12/2020 pour une durée de 208 jours avec un taux de 7,3%.

(6) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6,5% Juin 2025) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 4 849 titres pour un montant de 5 000 980 dinars au profit de la BT opérée en date du 04/12/2020 pour une durée de 137 jours avec un taux de 7,13%.

## 5.2. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2020 une valeur comptable de **101.959.327 DT**, soit **75.35 %** du total actif. Elles se détaillent, par émetteur et/ou garant, comme suit :

Emetteur/Garant	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt	Billets de trésorerie	Total	% Actif
ETAT	0	18	0	0	0	18 478 181	13,66%
AB	10 004 683	(1)	0	0	0	10 004 683	7,39%
ABC	3 145 940	0	0	0	0	3 145 940	2,32%
AIL	176 380	0	0	3 904 285	0	4 080 665	3,02%
ATB	617 329	0	0	0	0	617 329	0,46%
ATL	8 718 101	0	0	0	0	8 718 101	6,44%
ATTIJARI BANK	409 045	0	0	0	0	409 045	0,30%
ATTIJARI LEASING	336 631	0	0	0	0	336 631	0,25%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0	0	1 925 770	0	0	1 925 770	1,42%
BH	683 948	0	0	0	0	683 948	0,51%
BNA	307 927	0	0	0	0	307 927	0,23%
BTE	1 558 460	0	0	999 548	0	2 558 008	1,89%
BTK	910 979	0	0	3 916 217	0	4 827 196	3,57%
CIL	1 903 957	0	0	0	0	1 903 957	1,41%
ENDA	0	0	0	0	2 419 056	2 419 056	1,79%
FCP BNA CAPITALISATION	0	0	695 071	0	0	695 071	0,51%
FCP HELION SEPTIM	0	0	1 034 811	0	0	1 034 811	0,76%
HL	13 553 085	0	0	0	0	13 553 085	10,02%
ML	0	0	0	11 613 855	0	11 613 855	8,58%
SANADETT SICAV	0	0	133 342	0	0	133 342	0,10%
STB	1 763 012	0	0	0	0	1 763 012	1,30%
TL	7 751 541	0	0	0	0	7 751 541	5,73%
UIB	2 150 479	0	0	0	0	2 150 479	1,59%
FIDELITY SICAV Plus	0	0	2 847 695	0	0	2 847 695	2,10%
<b>Total</b>	<b>53 991 498</b>	<b>18</b>	<b>6 636 688</b>	<b>20 433 904</b>	<b>2 419 056</b>	<b>101 959 327</b>	<b>75,35%</b>

(1) Dont un emprunt obligataire d'une valeur de 185 729 DT émis par MEUBLATEX et garanti par l'AMEN BANK.

## NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à : **45.526** DT, contre : **9.861** DT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	35 239	9 861
Retenues à la source / B.T.A	10 287	0
<b>Total</b>	<u><b>45 526</b></u>	<u><b>9 861</b></u>

## NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à : **134.905** DT, contre : **76.996** DT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du dépositaire	5 000	5 000
Rémunération du distributeur	129 905	71 996
<b>Total</b>	<u><b>134 905</b></u>	<u><b>76 996</b></u>

## NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à : **87.124** DT, contre : **54.923** DT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	9 844	10 285
Redevances du CMF	11 305	6 507
Rémunération du PDG	871	1 204
Rémunération du personnel	6 495	6 416
Loyer	3 255	1 750
Etat, taxes et versements assimilés	951	1 000
Publications et frais divers	4 391	3 775
Jetons de présence à payer	18 812	18 760
Dividendes à payer	3 985	1 952
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	-2 973	-2 932
Autres créditeurs (publicité)	6 262	6 205
Intérêts perçus d'avance	23 926	0
<b>Total</b>	<u><b>87 124</b></u>	<u><b>54 923</b></u>

## NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1 Janvier au 31 Décembre 2020, se détaillent ainsi :

---

	<b>AU 31/12/2020</b>
<b><u>Capital en début de l'exercice</u></b>	
Montant	68 620 861
Nombre de titres	685 420
Nombre d'actionnaires	474
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
Montant	182 948 650
Nombre de titres émis	1 827 384
Nombre d'actionnaires nouveaux	178
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
Montant	-125 463 186
Nombre de titres rachetés	-1 253 190
Nombre d'actionnaires sortants	-67
<b><u>Autres mouvements</u></b>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	103 739
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	203 628
Régularisation des sommes non distribuables	11 682
Frais de négociation de titres	0
<b><u>Capital en fin de l'exercice</u></b>	
Montant	126 425 374
Nombre de titres	1 259 614
Nombre d'actionnaires	585

---

## NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020 à : **3.182.985** DT contre : **2.637.953** DT pour la même période de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
<b><u>Revenus des obligations</u></b>		
- Intérêts	2 325 498	1 817 137
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>		
- Intérêts des BTA	705 481	675 416
<b><u>Revenus des titres OPCVM</u></b>		
- Dividendes	152 006	145 400
<b>TOTAL</b>	<b>3 182 985</b>	<b>2 637 953</b>

## NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020 à : **3.821.154** DT contre : **2.333.812** DT pour la même période de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
Intérêts des billets de trésorerie	435 122	21 428
Intérêts des comptes à terme (*)	312 336	498 979
Intérêts des certificats de dépôt (*)	1 785 048	1 742 132
Intérêts des dépôts à vue	111 103	71 274
Revenus des opérations de prises en pension	1 177 545	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 821 154</b>	<b>2 333 812</b>

(\*) les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont désormais soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020 à : **404.745** DT contre **292.803** DT pour la même période de l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

	<b>Période du 01/01 au 31/12/2020</b>	<b>Période du 01/01 au 31/12/2019</b>
Rémunération du dépositaire	5 000	5 000
Rémunération du distributeur	399 745	287 804
<b>TOTAL</b>	<b>404 745</b>	<b>292 803</b>

**NOTE 13 : AUTRES CHARGES**

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020 à : **211.436** DT contre **174.974** DT pour la même période de l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

	<b>Période du 01/01 au 31/12/2020</b>	<b>Période du 01/01 au 31/12/2019</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	16 044	14 500
Redevances du CMF	99 934	71 949
Rémunération du PDG	12 387	12 353
Rémunération du personnel	15 513	15 471
Etat, taxes et versements assimilés	11 315	9 989
Loyer	1 504	1 500
Contribution sociale de solidarité	200	200
Publications et frais divers	7 319	7 300
Jetons de présence	18 801	18 750
Maintenance logiciel BFI	7 100	7 081
Divers publicité (compagne)	21 234	15 852
Maintenance module RAS	0	25
Maintenance liasse fiscale	0	5
Autres	85	0
<b>TOTAL</b>	<b>211 436</b>	<b>174 974</b>

## NOTE 14 : AUTRES INFORMATIONS

### 14.1 Données par actions

Données par action	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016
Revenus des placements	5,561	7,254	6,654	5,093	5,174
Charges de gestion des placements	-0,321	-0,427	-0,456	-0,387	-0,415
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>5,239</b>	<b>6,826</b>	<b>6,199</b>	<b>4,706</b>	<b>4,759</b>
Autres charges	-0,168	-0,255	-0,272	-0,502	-0,221
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>5,071</b>	<b>6,571</b>	<b>5,927</b>	<b>4,204</b>	<b>4,538</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	1,812	-0,014	-0,421	0,366	0,052
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>6,883</b>	<b>6,557</b>	<b>5,505</b>	<b>4,569</b>	<b>4,590</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,082	0,127	0,134	0,050	0,079
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,162	-0,017	-0,005	0,071	-0,003
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	-0,001
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,244</b>	<b>0,111</b>	<b>0,129</b>	<b>0,122</b>	<b>0,075</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>5,315</b>	<b>6,682</b>	<b>6,056</b>	<b>4,325</b>	<b>4,613</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,244</b>	<b>0,111</b>	<b>0,129</b>	<b>0,122</b>	<b>0,075</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,009	0,009	0,000	0,009	0,006
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,253</b>	<b>0,120</b>	<b>0,129</b>	<b>0,131</b>	<b>0,080</b>
Distribution de dividende	6,557	5,505	4,570	4,590	4,543
<b>Valeur liquidative</b>	<b>107,252</b>	<b>106,673</b>	<b>105,501</b>	<b>104,436</b>	<b>104,326</b>



## 14.2 Ratios de gestion de placements

Ratios de gestion des placements	2020	2019	2018	2017	2016
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,39%	0,41%	0,41%	0,40%	0,42%
Autres charges / actif net moyen	0,20%	0,25%	0,24%	0,52%	0,22%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,14%	6,31%	5,32%	4,34%	4,56%
Actif net moyen	104 106 145	71 340 146	73 465 020	71 739 189	63 069 794

## NOTE 15 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

### 15.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 5,000 dinars TTC par an.

### 15.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.

**NOTE 16 : Ratio de composition de l'actif**

Actions ou part OPCVM	<b>5% Au maximum de l'actif net</b>	<b>50% Au minimum sans dépasser 80%</b>	4,91%	58,47%	58,47%
Emprunts obligataires			39,90%		
BTA & BTZ			13,66%		
BTCT		<b>30% Au maximum</b>		0,00%	
Certificats de dépôts < 1 an					
Billets de trésorerie < 1 an					
BTCT					
Certificats de dépôts < 1 an			15,10%	16,89%	41,51%
Billets de trésorerie < 1 an		<b>20% Au minimum sans dépasser 50%</b>	1,79%		
Dépôts à terme			0,00%		
Prises en pension	<b>20% Au maximum</b>		11,31%	24,62%	
Disponibilités			13,31%		

**NOTE 17. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2020, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	BTE	
	Charges de l'exercice	Passif
Commission du distributeur	399 745	129 905
Commission du dépositaire	5 000	5 000
Loyer	1500	3 255

**NOTE 18. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 02 Avril 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**I- Rapport d'audit sur les états financiers**

**1- Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société TES, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2- Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3- Observations**

- La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- La note 11 des états financiers décrit les nouvelles dispositions de l'article 12 du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, qui prévoit le relèvement du taux de la retenue à la source de 20% à 35% sur les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et dont la rémunération est supérieure, au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus au TMM moyen diminué d'un point, la TUNISO EMIRATIE SICAV a constaté le différentiel de la retenue à la source s'élevant à 29 287 Dinars en date du 21 juin 2020.  
A la date du 31/12/2020 la société TUNISO EMIRATIE SICAV ne dispose pas des dépôts à terme.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

#### **4- Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1- Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

### **3- Autres obligations légales et réglementaires**

- Les emplois en liquidité et quasi liquidité représentent au 31 Décembre 2020, 24.62% du total actif dépassant ainsi le seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en titres émis par « HANNIBAL LEASE » représentent au 31 Décembre 2020 10.02 % du total actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placements collectifs.
- L'encours des opérations de pension livrée portant sur des titres d'emprunt de l'Etat représente à la date de 31 Décembre 2020 11.31% de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par le décret n°2012-3415 du 31 décembre 2012 portant l'application des dispositions des OPCVM.

Tunis, le 2 avril 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C**  
**Chiheb GHANMI**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

En application des dispositions des articles **200 (nouveau) et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Le président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par les textes sus-indiqués.

**B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La distribution des titres de la « TES » est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la « Banque de Tunisie et des Emirats », celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La commission de distribution encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 399.745 DT.
- La Banque de Tunisie et des Emirats « BTE », administrateur, assure les fonctions de dépositaire pour la société TES. En contrepartie de ses services, la « BTE » reçoit, en sa qualité de dépositaire, une rémunération annuelle fixe de 5.000 DT TTC.
- La banque de Tunisie et des Emirats « BTE » loue à la « TES » un bureau dans son immeuble sis au 5 bis, Rue Mohamed Badra, 1002 Tunis, afin d'y exercer ses activités commerciales. En contrepartie de ce service, la « BTE » reçoit une rémunération annuelle fixe de 1.500 DT TTC.

### C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

**C.1-** Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération du Président Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration du 24 Avril 2018. Cette rémunération est composée d'une indemnité servie sur la base de 17,5 mois par an, à raison de 600 DT net par mois.

Selon décision de l'AGO du 06 Avril 2020, et en sa qualité d'administrateur, le Président Directeur Général perçoit des jetons de présence de 2.500 DT net.

**C.2-** Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, se détaillent comme suit :

Nature de la rémunération	Président Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif
Indemnité	12 387	871
Jetons de présence	3 125	3 125
<b>Total</b>	<b>15 512</b>	<b>3 996</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles **200 et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 2 avril 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C**  
**Chiheb GHANMI**